



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 1909

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la nécessité de maintenir vivante la mémoire historique de la Résistance et de la déportation. En effet, face à la montée actuelle de la xénophobie et de l'antisémitisme, à la recrudescence de l'activisme fasciste, ainsi qu'aux querelles ethniques qui ravagent notamment un pays proche, il serait souhaitable, dans un souci de vigilance et de lutte pour la paix et la liberté, que soit revu le mode d'explication de l'histoire enseignée dans nos lycées et collèges. L'accent y serait mis moins sur la chronologie que sur les faits qui pourraient se reproduire tels que exterminations, complicités et crimes du régime de Vichy, atteintes aux droits de l'homme et à l'intégrité humaine. Il lui demande donc en conséquence de bien vouloir lui faire part de son opinion à ce sujet et de lui faire savoir si des mesures sont susceptibles d'être prises quant à cette proposition.

Texte de la réponse

Dans les collèges, la Seconde Guerre mondiale est abordée en classe de troisième. Les programmes en vigueur accordent à cette période la place qui lui revient dans l'étude du XXe siècle. Ainsi, les contenus insistent notamment sur le « caractère total du conflit » et mettent l'accent sur « la solution finale » ainsi que sur « la guerre d'extermination conduite par l'Allemagne ». En ce qui concerne la France, l'étude de la période de l'Occupation s'accompagne d'une analyse de la « nature du régime de Vichy » et des « diverses formes de collaboration (d'Etat, idéologique, économique) ». Enfin, les programmes rappellent le rôle joué par la France libre et la Résistance, qualifié de « leçon morale et civique ». Dans les lycées, l'étude de cette période est abordée essentiellement en classe de première. Un chapitre spécial du programme intitulé : « Occupation et Résistance dans l'Europe hitlerienne - Système concentrationnaire et génocide » permet aux enseignants de mettre particulièrement en relief les atrocités qui ont marqué l'histoire de la Seconde Guerre mondiale. Les instructions accompagnant le programme précisent d'ailleurs à propos de cette question : « ... L'historien a la mission de parler clair, de préciser le vocabulaire (camps de concentration, camps d'extermination, génocide), de décrire avec précision les étapes qui conduisent à la solution finale. Cela suppose une vue d'ensemble de l'antisémitisme. On ne peut éluder l'interrogation sur le terrifiant secret : Qui savait ? Que savait-on ? Il faut enfin évoquer les variations, jusqu'à nos jours, de la mémoire et de l'oubli. » En classe terminale, au début de l'année scolaire, le programme dresse un bilan de la Seconde Guerre mondiale du point de vue de ses conséquences géopolitiques et matérielles, mais aussi morales. A cette occasion, les enseignants sont amenés à évoquer le bouleversement des consciences face à la révélation officielle de l'existence de camps de déportés et des horreurs du système concentrationnaire. Enfin, la circulaire no 92-236 du 19 août 1992 parue au BO no 38 du 8 octobre 1992 a fixé, comme chaque année, la date et le règlement du concours national de la Résistance et de la Déportation. Sont admis à concourir les élèves des classes de troisième, de première et de terminale. Le concours a eu lieu, pour l'année scolaire 1992-1993, le jeudi 18 mars 1993.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1909

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 7 juin 1993, page 1541

Réponse publiée le : 23 août 1993, page 2636